

## **À la veille de l'adoption d'un traité international sur les POP, l'Amérique du Nord a déjà éliminé l'utilisation du DDT**

**Alors que des ministres de l'Environnement du monde entier s'appêtent à signer le traité sur les POP, l'Amérique du Nord a déjà éliminé l'un des POP les plus mal vus de tous, le DDT**

Les 22 et 23 mai 2001, les ministres de l'Environnement (ou leurs représentants) des trois pays signataires de l'ALÉNA, et leurs homologues du monde entier, se réuniront à Stockholm, en Suède, pour adopter et signer un accord international visant la réduction et l'élimination des rejets de polluants organiques persistants (POP), qui sont parmi les substances les plus toxiques jamais fabriquées par les humains. Le traité sur les POP (connu officiellement sous le nom de Conférence plénipotentiaire relative à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants) est le fruit des négociations qu'a entreprises le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Montréal le 29 juin 1998. Le 10 décembre 2000, à Johannesburg, après cinq séances de négociation, des diplomates de 122 pays ont parachevé le texte du traité.

Le traité sur les POP visera d'abord 12 produits chimiques qui ont des effets néfastes sur les êtres humains et les écosystèmes. Il s'agit de huit pesticides (aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, mirex et toxaphène), deux produits chimiques industriels (PCB et hexachlorobenzène, qui est également un pesticide) et deux sous-produits indésirables de la combustion et de la transformation industrielles (dioxines et furanes). Le traité définit des mesures de contrôle visant la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des POP. Chaque pays signataire adoptera des mesures législatives et élaborera des plans d'action pour faciliter la concrétisation de ses engagements. En vertu du traité, la plupart des 12 POP énumérés sont visés par une interdiction immédiate. Par contre, on a accordé une dérogation dans le cas du DDT, compte tenu du fait qu'il est toujours utilisé dans de nombreux pays pour lutter contre les moustiques vecteurs du paludisme. Cette dérogation sera en vigueur jusqu'à ce qu'on trouve des produits de remplacement rentables et écologiques.

### **Le Mexique prend les devants dans la lutte contre le paludisme, mais reste prudent**

Compte tenu du fait que le DDT était très utilisé à l'échelle du continent et parce qu'il se déplace sans égard aux frontières politiques, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont convenu de collaborer pour éliminer ce polluant de leur environnement. Lorsqu'ils ont créé la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE), les trois pays se sont engagés à cesser d'utiliser le DDT et d'autres POP. En 1997, dans le cadre du programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la CNACE, ils ont établi un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au DDT pour favoriser la collaboration et le partage des connaissances au sujet de l'élimination de cette substance.

Étant donné que le DDT est interdit depuis le début des années 1970 au Canada et aux États-Unis, c'est au Mexique où, jusqu'à tout récemment on utilisait toujours cette substance pour lutter contre le paludisme, que le plan est surtout appliqué. Le PARNA a aidé le Mexique à élargir son programme national de réduction du DDT pour y inclure l'utilisation de produits chimiques de rechange et d'autres mesures de contrôle non chimiques, ainsi que l'évaluation de l'efficacité de ces produits et mesures. La participation de la population à la gestion environnementale des moustiques, l'utilisation de bacilles et de nématodes pour lutter contre les insectes, de même que l'amélioration du système de surveillance, de diagnostic et de traitement du ministère de la Santé du Mexique, étaient au nombre de ces solutions de rechange. Ces deux dernières années, grâce à ce processus de lutte intégrée contre le paludisme, on a réussi à réduire les occurrences de cette maladie. Dans le cadre du PARNA, le Mexique s'était engagé à réduire son utilisation de DDT dans une proportion de 80 % avant la fin de l'année 2000 et à cesser d'utiliser ce produit au plus tard en 2002. L'efficacité du programme mexicain a été telle qu'on a complètement cessé d'utiliser le DDT deux ans plus tôt que prévu.

Avec sa stratégie ciblée de remplacement du DDT par des solutions de rechange efficaces, le Mexique a pris des mesures à la fois énergiques et prudentes pour lutter contre le paludisme, qui est une importante cause de décès dans bon nombre de régions tropicales. Le PARNA relatif au DDT sert maintenant de modèle dans d'autres pays. Ainsi, dans le cadre d'un projet financé par la CNACE et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de l'ONU, des pays d'Amérique centrale peuvent tirer parti des compétences du Mexique en matière de lutte contre le paludisme par des moyens autres que le DDT.

Maintenant qu'on a cessé d'utiliser le DDT dans les trois pays nord-américains, on peut s'attacher à faire en sorte que les stocks de DDT conservés en cas d'urgence soient entreposés ou détruits en toute sécurité. L'Amérique du Nord est maintenant en passe d'être une région pratiquement exempte de DDT, et ce, plus tôt que l'échéancier fixé en vertu du traité international sur les POP (2000).

### **Le DDT : le POP de triste renom**

Avant qu'on ne découvre les effets insidieux du DDT sur les êtres humains et la faune, cet insecticide de contact puissant était très utilisé pour lutter contre les moustiques, les mouches noires et d'autres vecteurs de maladies comme le paludisme, le typhus et la fièvre jaune. Les agriculteurs utilisaient également ce produit pour éliminer les insectes qui dévastaient leurs cultures. Dans les années 1950 et 1960, le DDT était un pesticide chimique abordable, efficace et à large spectre d'action. Son utilisation était répandue dans le monde entier et on l'appliquait en grande quantité pour protéger les populations et les cultures. Il a produit les résultats attendus : on a endigué la menace du paludisme et réduit les pertes de revenus pour l'industrie agricole.

Il y avait toutefois un volet négatif à cette réussite. En 1962, dans son ouvrage intitulé *Silent Spring* (paru l'année suivante dans sa version française sous le titre *Printemps silencieux*), Rachel Carson démontrait que le DDT avait causé la mort de milliers

d'oiseaux chanteurs. Elle mettait la communauté scientifique en garde contre les dangers des pesticides chimiques. Peu de temps après, des études démontraient l'existence d'un lien entre le DDT et certains troubles de la reproduction, l'amincissement de la coquille des œufs et le déclin des populations de certaines espèces d'oiseaux.

### Caractéristiques du DDT

Les conclusions des études ont amené de nombreux pays à cesser d'utiliser le DDT. Aux États-Unis et au Canada, la fabrication et la vente de cette substance sont interdites depuis 1972 et 1974, respectivement. Malgré cela, le produit est encore très présent dans l'environnement, et ce, en raison de ses trois caractéristiques :

- 1. Mobilité :** Le DDT peut franchir de grandes distances : il s'évapore, est transporté par le vent, se condense et se dépose sur le sol ou dans l'eau. Ce cycle se répète et le DDT se déplace vers le nord à la faveur des courants d'air dominants, par ce qu'on appelle l'« effet sauterelle ». Le DDT et d'autres POP ont tendance à se concentrer dans les régions froides où ils sont « emprisonnés » en raison des faibles taux d'évaporation, qui favorisent leur intégration dans la chaîne alimentaire. Par ailleurs, les animaux et d'autres organismes transportent des POP lorsqu'ils se déplacent.
- 2. Persistance :** Le DDT se décompose très lentement et demeure actif pendant une longue période après sa pulvérisation initiale. Dans certaines conditions, il peut demeurer dans l'environnement pendant plus de 30 ans et les petites quantités qui se trouvent dans le sol contaminent lentement les cultures ou sont rejetées dans les cours d'eau.
- 3. Bioaccumulation :** Le DDT est une substance qui est difficile à métaboliser par l'organisme; par conséquent, il s'accumule avec le temps. Le DDT s'accumule dans les tissus adipeux des poissons, des oiseaux et des animaux et, plus on s'élève dans la chaîne alimentaire, plus on le trouve en concentrations élevées. Ainsi, les oiseaux de proie, les mammifères et les êtres humains, qui se trouvent en haut de la chaîne alimentaire, en ingèrent les plus grandes quantités.

Les régions polaires, qui se trouvent à des milliers de kilomètres des principales sources de POP, sont particulièrement exposées au DDT et à d'autres POP. Les peuples autochtones, qui consomment de grandes quantités de protéines animales, sont particulièrement vulnérables. Le lait maternel des Inuites contient de plus fortes concentrations de certains POP que le lait des femmes des régions situées plus au sud. Le DDT agit sur le système immunitaire des bébés qui y ont été exposés pendant la grossesse ou qui ont été nourris au sein. De nos jours, on retrouve ce produit chimique synthétique partout dans l'environnement et dans les aliments, et tous les humains de la planète en ont au moins une faible quantité dans leur organisme.

## Ouvrages à consulter

CCE. 1997. *Plan d'action régional nord-américain relatif au DDT*. Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques – Groupe d'étude sur le DDT et le chlordane. Montréal, Commission de coopération environnementale :  
[http://www.cec.org/programs\\_projects/pollutants\\_health/smoc/ddt.cfm?varlan=français](http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/smoc/ddt.cfm?varlan=français)

Environnement Canada. 2001. *Polluants organiques persistants - POP*. La voie verte, site Web d'Environnement Canada : [http://www.ec.gc.ca/pops/brochure\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/pops/brochure_f.htm)

ENS. 2000. *Arctic Wildlife Wounded and Scarred by Pollution*. Environment News Service :  
<http://ens.lycos.com/ens/sep2000/2000L-09-18-11.html>

PNUE. 2001. *Dossier de presse, Stockholm 2001 : Conférence pléniptentiaire relative à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*. Programme des Nations Unies pour l'environnement :  
[http://www.chem.unep.ch/pops/POPs\\_Inc/dipcon/pressroom/infokit/fr/Infokitfr.htm](http://www.chem.unep.ch/pops/POPs_Inc/dipcon/pressroom/infokit/fr/Infokitfr.htm)